Le Mag'

Numéro 2 - 2ème semestre 2019

CCEV
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉCUEILLÉ - VALENÇAY

© Les Grooms 2015 - CCEV

© Château de Valençay - Michel Chassat

© Halle - Faverolles-en-Berry

© Étang de Villentrois - CCEV

© Le Balluche de la Saugrenue - CCEV

© Train Touristique du Bas-Berry

© Marché d'Écueillé - Commune d'Écueillé

© Étang de Jeu-Maloches - Commune de Jeu-Maloches

© Chandelles - Commune de Veuil

ÉCONOMIE p.7

ENVIRONNEMENT p.13

DOSSIER p.21

ÉDITORIAL

Le mot du Président

© Michel Jamoneau - Dircom 36

Comme nous nous y étions engagés dans le précédent numéro, voici donc la deuxième édition du Mag' de la Communauté de Communes Écueillé - Valençay. À l'image du premier numéro, vous y retrouverez les différentes actualités de la collectivité mais aussi la présentation de ses services, qui, au fil des années, se sont étoffés, forts des compétences transférées par la loi, des communes à la CCEV, mais aussi par les choix faits par les élus qui vous représentent.

Il en va ainsi du développement économique où l'on est passé d'une simple gestion des zones d'activités à :

• la mise en place d'un accompagnement des entrepreneurs, dans la création, le développement ou la reprise de leur entreprise,
• la création de partenariats actifs sur le territoire avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre,
• des propositions de formations, de journées thématiques pour les chefs d'entreprise locaux.

Il en est de même pour la culture qui ne comprenait en 2014, année de création de la CCEV, que la médiathèque d'Écueillé et l'annexe de Pellevoisin et qui compte désormais également :
• la gestion de la médiathèque de Valençay,
• celle du réseau de lecture publique qui anime l'ensemble des médiathèques et bibliothèques municipales du territoire,
• la mise en œuvre d'une saison culturelle pluridisciplinaire et du collectif Arts en Communes qui représente, cette année, 19 spectacles et manifestations.

En matière de tourisme, nous avons déployé notre action :
• en ouvrant, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Valençay, un bureau d'information touristique à Écueillé,
• en élargissant l'offre touristique par la création du sentier découverte Benjamin Rabier,
• ou encore en finançant le développement du train touristique du Bas-Berry par son entrée en gare de Valençay.

Je pourrais aussi évoquer la labellisation TEPCV par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et les 1 022 060 € de subventions que cela a généré, la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie pour 536 025 € d'aides au profit des communes et de la CCEV, la mise en place d'un service Jeunesse dédié aux 11-18 ans, la création d'ateliers informatiques pour vous aider à vous familiariser avec les outils numériques, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentrois, etc.

Nous sommes désormais bien loin du seul entretien de la voirie ou de la collecte des déchets qui présidaient à la création des communautés de communes dans les années 1990. Tous ces projets témoignent de notre volonté de rendre notre territoire plus attractif, d'améliorer notre cadre de vie tout en étant à vos côtés au quotidien. Vous découvrirez tout cela au fil des différentes éditions du Mag'.

Enfin, parce que chacun a sa place au sein de notre action, un dernier mot pour vous inviter à nous faire parvenir vos propositions pour trouver un nouveau nom à ce bulletin d'information. Vous retrouverez page 5 les modalités pratiques pour nous faire part de vos suggestions. N'hésitez pas, ce magazine est le vôtre !

Bonne lecture à tous !

Claude DOUCET

Maire de Valençay
Président de la CCEV
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre

SOMMAIRE

1 Votre communauté de communes p.4

2 Economie p.7

3 Tourisme & Culture p.11

4 Environnement p.13

5 Jeunesse p.15

6 Voirie p.20

7 Dossier p.21

8 La commune nouvelle Villentrois - Faverolles-en-Berry p.23

© Faverolles-en-Berry - Enola Création

Ce magazine est une publication gratuite éditée par la Communauté de Communes Écueillé - Valençay
Siège social : 4, rue de Talleyrand 36600 Valençay
Directeur de la publication : Claude DOUCET / Responsable de la rédaction : Alice CAILLAT / Réalisation et conception : Éva DARDANT
Impression : ALINEA 36 Imprimerie, 3, rue de Rondeau 36000 Châteauroux / Distribution : Groupe LA POSTE
Crédits photos : la CCEV et ses communes / Château de Valençay / Enola Création / Michel Chassat / Train Touristique du Bas-Berry / Michel Jamoneau - Dircom36 / Visuels : Droits réservés
Dépôt légal : Février 2019 - ISSN 2650-3166 (imprimé) - ISSN 2650-6084 (web)

Si vous ne recevez pas ce magazine, merci d'envoyer un mail à : ***lemag@cc-ecueille-valencay.fr***
avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, email...).

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le budget 2019 de la CCEV est voté

En avril, le conseil communautaire a voté le budget 2019 de la CCEV. Il est composé d'un budget principal et de deux budgets annexes, l'un pour l'abattoir, l'autre pour l'aménagement des zones d'activités. Voici la ventilation des dépenses de fonctionnement :

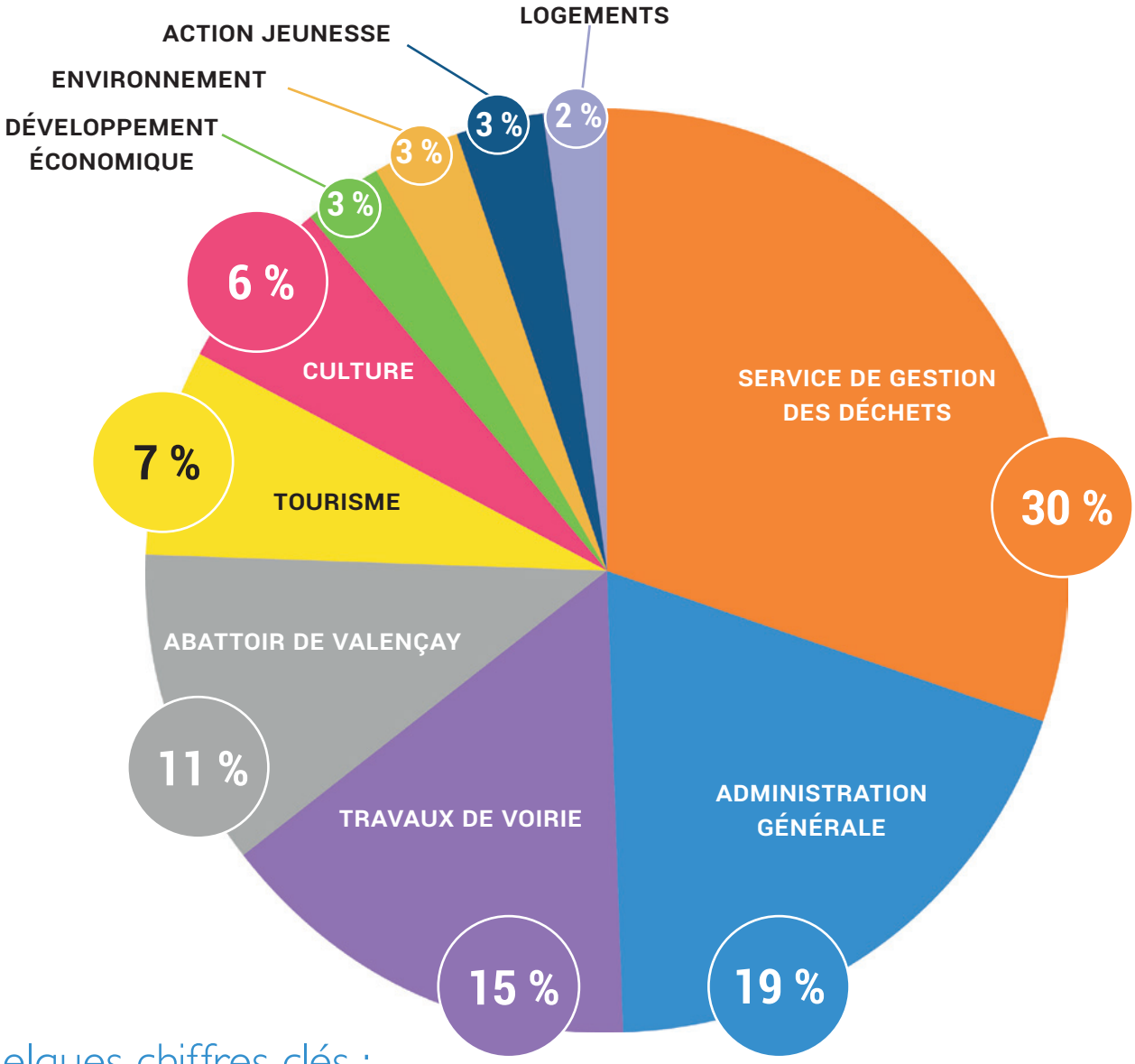

Quelques chiffres clés :

	Investissement	Fonctionnement
BUDGET PRINCIPAL	2 343 977 €	4 915 074 €
BUDGET ABATTOIR	872 500 €	516 840 €
BUDGET AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS	273 716 €	15 582 €
TOTAL	3 490 193 €	5 447 496 €

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Votre site internet évolue

Pour faciliter votre navigation et votre recherche d'informations, nous avons retravaillé notre site internet pour qu'il soit plus lisible et efficace. Désormais, en page d'accueil, vous retrouverez :

• les **indispensables** (déchetteries, ateliers informatiques, jeunesse...)
• les **actualités** de la collectivité (économiques, emplois, programme des médiathèques...)

En quelques clics, vous avez accès à l'ensemble des informations de la communauté de communes. Dans chaque onglet dédié à un service et/ou un projet, figurent également les coordonnées directes de la personne en charge du dossier.

Enfin, sont disponibles toutes les publications de la collectivité (ordres du jour et comptes-rendus des conseils communautaires, lettre éco, magazines...) dans l'onglet dédié ''La Communauté''.

Cette version est encore susceptible de nouvelles évolutions dans les mois à venir.
Notre site internet est accessible à l'adresse suivante : **www.cc-ecueille-valencay.fr**

Quel nom pour votre magazine ?

Le magazine de la CCEV, dont vous êtes actuellement en train de lire les pages, s'intitule, depuis son premier numéro en février 2019 : Le Mag'.

Pour lui donner une identité originale et que vous puissiez vous en emparer pleinement, nous vous proposons de participer à la recherche de son nouveau nom en nous adressant vos propositions.

Toutes vos idées sont les bienvenues. Vous pouvez nous faire part de vos suggestions via Messenger sur Facebook ou bien par mail à l'adresse suivante **lemag@cc-ecueille-valencay.fr**. Toutes vos propositions seront étudiées par le groupe de travail chargé de la communication.

Votre prochain numéro de l'actuel Mag' aura une nouvelle dénomination lors de sa 3ème édition en janvier 2020. À vos idées !

Retrouvez aussi toutes nos actualités sur Facebook !

La Communauté de Communes Écueillé - Valençay est présente sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook. Chaque jour, vous pouvez découvrir les actualités concernant les 18 communes de la CCEV.

Nous sommes bientôt 600 sur cette page !

Si vous avez des informations ou actualités que vous souhaitez faire paraître, envoyez-nous vos informations par mail à **lemag@cc-ecueille-valencay.fr** ou en **message privé** sur Facebook.

Page Facebook : Communauté de Communes Écueillé - Valençay (@CCEV36)

Du changement pour les prestataires ou fournisseurs de la CCEV

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Écueillé - Valençay a l'obligation de dématérialiser le paiement de ses factures. Si cette obligation a des conséquences pour la collectivité, elle en a surtout pour les entreprises qui travaillent avec elle. En effet, l'ordonnance du 26 juin 2014 impose la facturation électronique aux émetteurs de factures à destination de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Sont concernées :

- **les grandes entreprises** et celles de **taille intermédiaire** (+ de 250 salariés) depuis 2017,
- **les petites et moyennes entreprises** (de 10 à 250 salariés) depuis le 1er janvier 2019.

La mise en place de la facturation électronique pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Concrètement depuis le 1er janvier 2019, les factures des entreprises de + de 10 salariés destinées à la CCEV doivent lui être transmises par le portail web sécurisé, gratuit et accessible à tous, "**Chorus Pro**".

Si vous êtes concernés, vous devez :

- Vous rendre sur : **www.chorus-pro.gouv.fr,**
- Créer un compte utilisateur,
- Sélectionner les espaces que vous souhaitez ouvrir pour votre compte,
- Vérifier votre boîte mail et valider la création de votre compte en cliquant sur le lien joint dans le mail.

Votre compte sera alors actif et vous pourrez émettre des factures à destination de la CCEV. Des tutoriels et un assistant virtuel sont disponibles sur "**Chorus Pro**" pour vous aider dans vos démarches et vous assister en cas de questions.

Un nouveau Vice-Président au développement artisanal et industriel

© CCEV

En mars 2019, Gérard SAUGET, maire de Pellevoisin, a été élu Vice-Président en charge du développement artisanal et industriel. La vice-présidence était vacante depuis le décès en exercice de Patrick MALET en octobre 2018. Les nouvelles fonctions de Gérard SAUGET complètent celles qui lui avaient déjà été déléguées à savoir l'aménagement du territoire et du très haut débit.

Focus sur deux entreprises du luxe

Des savoir-faire et une expertise reconnus, voilà aujourd'hui les termes pouvant décrire l'activité de deux entreprises qui sont les fleurons du territoire dans l'industrie du luxe.

RIOLAND, une entreprise familiale

Vous connaissez la Maroquinerie **RIOLAND**, petite entreprise familiale créée dans les années 1930 à Vicq-sur-Nahon, aujourd'hui en plein développement. Depuis les années 2000 la troisième génération de chefs d'entreprise a su prendre le virage de la sous-traitance et proposer son savoir-faire à différentes maisons de luxe, et fabrique des objets allant de la petite maroquinerie aux sacs et bagages.

L'enjeu de ce développement au cours des dernières années est aussi celui de la main d'œuvre. Dès 2017, la CCEV, la CCI et Pôle Emploi se sont mobilisés pour accompagner l'entreprise dans ses recrutements. Le manque de qualification des candidats a été traité en interne par la mise en place d'une formation dispensée par l'entreprise. L'objectif : que les maroquiniers(ères) soient opérationnels(elles) le plus rapidement possible afin de répondre aux commandes des donneurs d'ordres. Forte de son savoir-faire et de sa reconnaissance par les grandes marques, l'entreprise a vu ses besoins en main d'œuvre augmenter.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, même s'il ne possède pas de qualification en maroquinerie, n'hésitez pas à postuler au sein du groupe **RIOLAND**. Une soixantaine de postes est encore à pourvoir sur les sites de Luçay-le-Mâle, Valençay, Châteauroux et Baudres. Transmettez votre CV à Adélaïde VAN DER PLOEG !

Service développement économique
Adélaïde VAN DER PLOEG
Tél. 02 54 00 34 57
Email :
economie.ccev@gmail.com

Du cuir au tissu, il n'y a que quelques kilomètres...

À Écueillé, la **CONFECTION BOISCHAUT NORD** propose quant à elle un savoir-faire quasi unique en France en matière de chemises de luxe. Elles sont fabriquées avec plus d'une vingtaine de pièces, et jusqu'à une soixantaine, et de nombreuses heures de travail sont accomplies pour des modèles parfois uniques. Ajoutons que **CBN** travaille pour un important donneur d'ordre japonais... des chemises fabriquées à Écueillé et portées au Japon ! Son savoir-faire reconnu permet aujourd'hui à l'entreprise de se développer. En mai 2019, un agrandissement de l'atelier de production a été mis en service.

Quid de la main d'œuvre ? Même problématique que pour la maroquinerie **RIOLAND**. L'entreprise a mis en place en interne un centre de formation afin d'intégrer de nouveaux collaborateurs qui n'ont pas nécessairement de qualification dans la couture. Vous pouvez donc transmettre également votre CV à Adélaïde VAN DER PLOEG.

Nous le constatons, notre territoire est porteur d'emplois au sein d'entreprises structurées. Un avantage indéniable pour celles et ceux qui souhaitent travailler à proximité de chez eux, intégrer des entreprises familiales et contribuer au rayonnement du savoir-faire local à l'échelle nationale et internationale !

GROUPE RIOLAND

CBN
L'ATELIER

ECONOMIE

Des rendez-vous à ne pas manquer !

Dynamiser le territoire, soutenir la création et la reprise d'entreprises, encourager les développements... voilà les ***leitmotivs*** de la CCEV. Notre ambition se traduit par la mise en place d'une véritable animation économique à destination des entreprises et de celles et ceux qui souhaitent entreprendre sur le territoire.

Pour ce faire, des conventions de partenariat ont été signées avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre. Des interlocuteurs privilégiés, capables de répondre rapidement à toutes les questions que peuvent se poser les entrepreneurs actuels ou en devenir.

NOTEZ BIEN LES DATES SUIVANTES :

PETIT-DÉJEÛNER THÉMATIQUE SUR L'APPRENTISSAGE

Vendredi 27 septembre à 8h, à la salle des fêtes de Luçay-le-Mâle

Espérant vous compter parmi nous lors de ce rendez-vous, la CCEV vous accompagne dans vos projets qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire.

INFORMATIONS COLLECTIVES POUR RECRUTEMENTS AU SEIN DE LA MAROQUINERIE RIOLAND

Les mardis 6 août, 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre de 9h à 11h - salle Pierre de la Roche à Valençay

Le mardi 9 juillet de 9h à 11h - salle des fêtes de Luçay- le-Mâle

Le mardi 3 septembre de 9h à 11h - salle AJC de Luçay-le-Mâle

Des **permanences** avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Une fois par mois, Rémy FAGUET de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre est présent sur le territoire accompagné d'Adélaïde VAN DER PLOEG, chargée de mission économie de la CCEV. Ils proposent des permanences pour répondre à toutes vos questions et vos besoins (projet de création d'entreprise, de développement, cession, besoins en recrutement, recherche de financements, etc.).

Un rendez-vous mensuel **tous les deuxièmes jeudis du mois** (sur rendez-vous) :

- de **9h30 à 12h** à **Écueillé**
- de **14h à 17h** à **Valençay**

"L'opportunité de la semaine" à retrouver tous les vendredis

Chaque semaine, retrouvez **L'OPPORTUNITÉ DE LA SEMAINE** sur notre page Facebook ainsi que sur notre site internet. Immobilier d'entreprises, commerces à reprendre... un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer !

Si vous souhaitez vendre ou louer un bâtiment, céder votre entreprise... prenez contact avec Adélaïde VAN DER PLOEG afin qu'elle puisse vous guider dans votre projet.

L'abattoir de Valençay : un outil de proximité au service de l'agriculture

En 2005, la Communauté de Communes du Pays de Valençay a repris à la commune de Valençay la propriété et la gestion de l'abattoir de Valençay. Cet outil construit en 1934 a bénéficié d'importants travaux de mise aux normes, multipliant par trois la surface totale de l'établissement, optimisant les temps d'abattage tout en diminuant la pénibilité et en améliorant le confort pour les animaux.

Depuis 2005, ce sont ainsi près de 2 000 000 € qui ont été investis. Grâce à cela, l'abattoir a obtenu en 2009 son agrément sanitaire européen, indispensable à la poursuite de son activité. Y sont abattus les espèces bovines, porcines, ovines et caprines.

Parmi les atouts reconnus de l'établissement figurent la qualité de la prestation, la réactivité, les très bons rendements, le fait que chaque propriétaire d'animaux récupèrent les morceaux de ses propres carcasses.

Mais au fil des années, le profil de la clientèle a évolué. Alors qu'en 2005, les bouchers apportaient 75 % du tonnage abattu, en 2019, ils ne représentent plus que 20 %.

Désormais, avec plus de 435 tonnes, la vente directe par des éleveurs est devenue le principal moteur commercial de l'activité de l'abattoir. À ce titre, l'abattoir constitue un maillon essentiel des circuits courts et de proximité. Le giron d'influence de l'abattoir, exclusivement régional, est ainsi de 70 km autour de Valençay.

Aujourd'hui, l'enjeu principal pour l'abattoir réside dans sa capacité à évoluer au gré des demandes et des attentes de la société. L'émergence d'une prise de conscience du nécessaire respect que doit avoir l'homme envers l'animal, y compris celui qui est destiné à la consommation, a incité la CCEV à organiser chaque année, et ce depuis 5 ans, des portes ouvertes fin mai – début juin afin d'expliquer aux visiteurs le fonctionnement de l'outil. Menées par les salariés eux-mêmes, ces visites permettent souvent de dédiaboliser une activité indispensable à la société et essentielle à l'économie locale.

En parallèle, la CCEV a constitué un groupe de travail composé des salariés, d'éleveurs, de représentants des interprofessions, de spécialistes et des services de l'État, dont l'objet est de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les conditions d'accueil et d'abattage au sein de l'établissement.

Valorisation des circuits courts et des savoir-faire

Dans le cadre d'une convention de revitalisation (GEFCO), la CCI de l'Indre poursuit le développement de la filière confection-maroquinerie. Notre département est investi dans ce secteur : diplôme accessible au lycée d'Issoudun, fonds pour la formation aux métiers du cuir et de la confection, entreprises porteuses et qui recrutent.

À travers la marque "***Berry Cuir Confection***", cette filière s'attache à promouvoir les circuits courts : abattoir, mégissier, tanneur, maroquinier prennent part à l'aventure. L'abattoir de Valençay a eu à coeur de répondre présent.

Ainsi, les peaux des agneaux élevés dans le Cher et l'Indre, et abattus à Valençay, sont ensuite réutilisées pour réaliser de petits articles de maroquinerie (porte-feuille, trousse, etc.) et vendus localement (Château de Valençay, Office de Tourisme de Châteauroux Métropole, etc.).

Cette démarche permet aussi de valoriser les savoir-faire locaux et le travail de l'ensemble de la filière, de l'éleveur au maroquinier, en passant par l'abattoir et les tanneries.

ÉCONOMIE

L'abattoir en quelques chiffres...

En 2007 :

274 tonnes

En 2018 :

607 tonnes

dont 15 T en bio
et 81 T en porcs labellisés
''Porcs de Touraine''

388 228 € HT
de recettes en 2018

Ces données chiffrées incluent la part des professionnels et des particuliers. On distingue ces deux catégories de la manière suivante :

- Particuliers élevant des animaux pour leur consommation familiale et ne dépassant pas 5 T/an
- Professionnels : bouchers et éleveurs faisant abattre plus de 5 T/an

Parmi les 607 tonnes en 2018, 68 tonnes étaient issues de la production des particuliers.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CLIENTS EN 2018 :

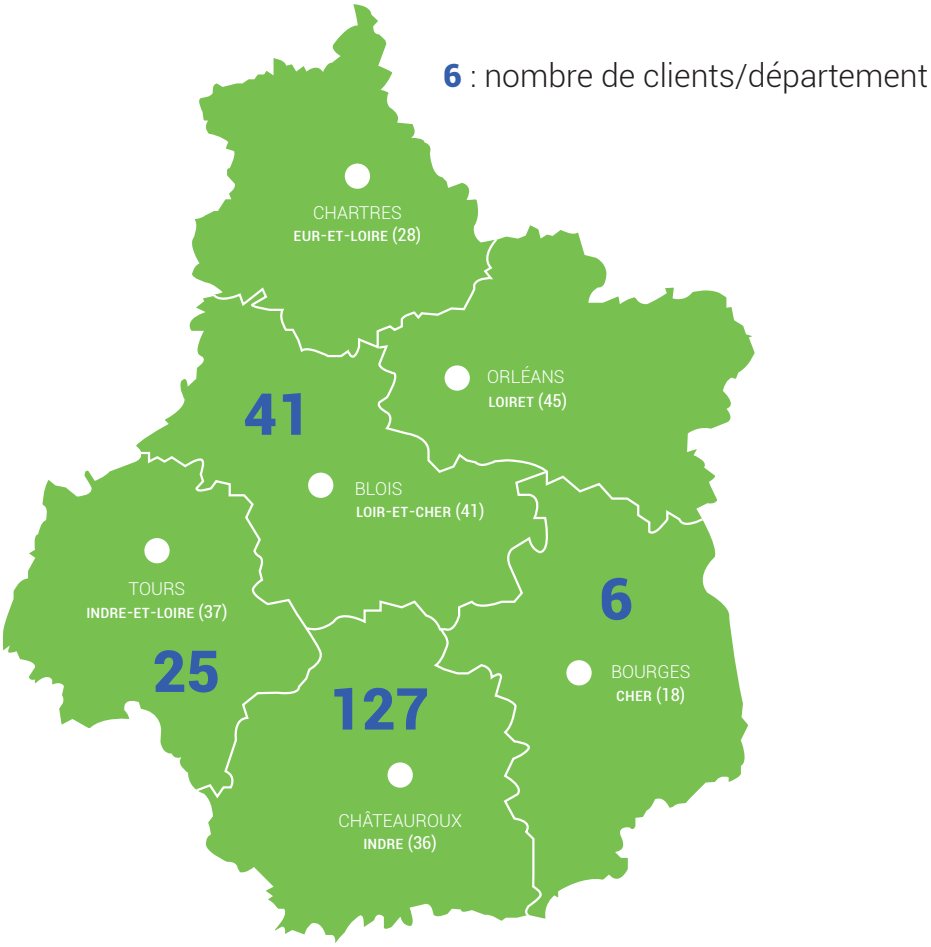

LOIR-ET-CHER :
37 particuliers
4 professionnels

INDRE-ET-LOIRE :
22 particuliers
3 professionnels

INDRE :
110 particuliers
17 professionnels

CHER :
5 particuliers
1 professionnel

TOURISME & CULTURE

Jérome LEMAY
12, avenue de la Résistance
36600 Valençay
Tél. 02 54 00 07 74
Email : musee-auto-valencay
@orange.fr

L'histoire du Musée de l'Automobile...

Le Musée est composé d'une collection entièrement privée de la famille GUIGNARD, originaire de Vatan. En 1964, cette ancienne famille de garagistes a ouvert un musée à proximité de son garage. Connaissant les propriétaires du Château de Valençay, ils avaient alors trouvé un compromis afin que les véhicules soient exposés dans le parc du Château.

Entre 1980 et 2000, le Musée de l'Automobile se situait dans l'enceinte du Château de Valençay avant d'intégrer un nouveau bâtiment avenue de la Résistance. En 1998, il a changé de propriétaire : la Communauté de Communes du Pays de Valençay a pris la suite avec pour volonté de trouver un local plus grand pour pouvoir exposer davantage de véhicules.

Le Musée de l'Automobile couvre 1 600 m² d'exposition avec une soixantaine de véhicules. Chaque année, l'AMAV (Association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay) anime aussi ce lieu et met en place des actions comme les expositions temporaires.

© CCEV

Découvrez en 2019, les nouveautés du Musée !

Exposition temporaire "**RENAULT NOSTALGIE**" :

Le Musée a ouvert ses portes le 6 avril et les fermera pour la saison 2019, le 3 novembre prochain.

Tarif plein : 6€ / Tarif réduit : 5€ / Tarif jeune (7-17 ans) : 4€
Plus d'informations : **www.musee-auto-valencay.fr**

Saison culturelle, touristique... de nombreux événements cet été !

L'Office de Tourisme du Pays de Valençay et l'antenne d'Écueillé seront ouverts tout l'été pour vous renseigner sur les activités culturelles, touristiques, sportives... à découvrir sur le territoire. Un agenda en ligne de toutes les manifestations est aussi disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme à l'adresse suivante : **www.valencay-tourisme.fr**

Le Château de Valençay, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, célèbre en 2019, les "**500 ans de Renaissance(s)**". De juin à novembre, plusieurs événements jalonneront la saison culturelle de ce haut lieu touristique de l'Indre. L'ensemble de la programmation ainsi que toutes les activités du Château sont à retrouver sur : **www.chateau-valencay.fr**

© Château de Valençay

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE VALENÇAY
02 54 00 04 42 / tourisme.valencay@orange.fr

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'ÉCUEILLÉ
02 54 40 26 37

Service culturel
Eva DARDANT

Tél. 02 54 00 33 77
Email : culture@ccev.fr

De l'éducation artistique et culturelle grâce à des ateliers de danse contemporaine

Dans le cadre d'**Arts en Communes**, la CCEV met en place des actions culturelles depuis 2015 auprès des scolaires, des publics spécifiques (IME, EHPAD, etc.) et d'adultes amateurs volontaires.

La danse contemporaine est au coeur de ces actions. En 2019, l'opération a été renouvelée avec la Compagnie La Tarbasse basée à Neuvy-Saint-Sepulchre. Maud Fouassier, de formation danse, théâtre, clown, a animé les ateliers, de 1h30 à 2h par groupe, de janvier à juin.

Grâce à un travail sur la notion de contact, d'improvisation et de duo, elle a permis à chacun de se confronter à son corps, sans tabou ni résistance.

Au total, ce sont plus de 65 enfants et une quinzaine d'adultes amateurs qui ont bénéficié de ces ateliers et ont ainsi pu découvrir la pratique de la danse contemporaine.

Une restitution publique s'est déroulée à Écueillé le vendredi 14 juin, en présence des parents, des enfants mais aussi du grand public, cette soirée étant ouverte à tous. En deuxième partie, le spectacle *2/Time* de la compagnie intervenante a été programmé afin que les participants puissent se confronter au travail d'artistes professionnels et découvrent les exercices, jeux et matières qu'ils ont eux-mêmes expérimentés tout au long de l'année.

2/Time a tourné autour de ces questions pendant plus de 40 minutes et mis en lumière un duo de femmes à la fois très différentes et semblables.

Ce soir-là, tous les participants se sont retrouvés et ont échangés autour de la danse, grâce à une chorégraphie qui a rassemblé tous les groupes sur scène.

L'ensemble de la saison culturelle 2019 est à retrouver sur **www.artsencommunes.com**

© CCEV

Maud Fouassier et des élèves de 6ème du Collège de Valençay

2/Time par la Compagnie La Tarbasse

Service Environnement
Marine LOGIE

Tél. 02 54 00 33 75
Email : compta1@ccev.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La "TEPCV", à quoi ça sert ?

La TEPCV est l'acronyme de "**Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**". C'est un programme global qui soutient le développement de modèles plus sobres en matière de transition énergétique et écologique. Elle labellise ainsi un territoire qui s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs, etc.

La CCEV a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et obtenu sa labellisation en octobre 2016. Dans ce cadre, 3 conventions TEPCV ont été signées et permis le financement d'actions concrètes dans les domaines de la transition écologique et énergétique :

- **Réduction de la consommation d'énergie** : travaux d'isolation des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, diminution des plages horaires d'éclairage ;
- **Diminution des pollutions et développement des transports propres** : achat de voitures électriques, développement des transports collectifs et du covoiturage ;
- **Développement des énergies renouvelables** : pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, création de réseaux de chaleur ;
- **Préservation de la biodiversité** : suppression des pesticides pour l'entretien des espaces publics, actions de protection d'espèces rares ou en danger ;
- **Lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : actions pour un meilleur recyclage et la baisse de la quantité de déchets produits, développement des circuits courts ;
- **Éducation à l'environnement** : sensibilisation dans les écoles, information des habitants, des entreprises.

Grâce à cette labellisation, ce sont plus de 28 projets réalisés par les communes et la CCEV qui ont été financés, soit 1 022 060 € de subventions TEPCV perçues.

Exemples de réalisation :

Installation de ruches pédagogiques

© Installation de ruches pédagogiques - CCEV

L'objectif des ruches pédagogiques est que chacun se familiarise avec la présence des abeilles sur son territoire, pour observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société, et ainsi agir en faveur de la biodiversité.

15 ruchers et ruches pédagogiques, pouvant abriter chacun au moins 10 000 individus, ont été installés dans les communes de Gehée, Villentrois - Faverolles-en-Berry, Langé, Luçay-le-Mâle, Pellevoisin et Valençay. L'inauguration de ces installations a permis de réunir petits et grands, amateurs et professionnels, autour de la vie des abeilles et de la production de miel.

Les abeilles ont un rôle fondamental dans les écosystèmes. La nourriture de demain dépend de la pollinisation et donc de ce que tous, nous pouvons faire à notre échelle pour protéger les abeilles.

Cette démarche ayant suscité un grand engouement, la CCEV s'est dotée d'une exposition itinérante et une miellerie collective va être conçue à Faverolles-en-Berry. Le but est de créer des liens entre les apiculteurs, et avec les habitants, de fabriquer du miel et de découvrir cet insecte si important à la préservation de notre biodiversité. Une exposition de photographies sera également présentée cet été à Valençay.

La TEPCV, c'est encore :

La rénovation de l'éclairage public

En 2019, à l'issue d'une vaste campagne de rénovation de l'éclairage public, financée en partie par la TEPCV, des panneaux d'informations concernant ces rénovations ont été installés dans les communes qui se sont inscrites dans cette démarche, à savoir : Écueillé, Heugnes, La Vernelle, Luçay-le-Mâle, Lye, Pellevoisin, Préaux, Veuil, Vicq-sur-Nahon et Villegouin. Cela représente une diminution de la consommation d'énergie comprise entre 40 et 50 %.

L'acquisition de véhicules électriques

à Luçay-le-Mâle, Pellevoisin, Préaux, Valençay et La Vernelle, soit une économie d'environ 80 % par rapport à un plein classique

© Véhicule de la commune de Pellevoisin - CCEV

L'acquisition et l'installation de modules solaires photovoltaïques

Destinés à fournir de l'éclairage public à Écueillé, Gehée, Heugnes, Pellevoisin et La Vernelle, les modules solaires photovoltaïques sont une solution simple et économe. En effet, aucune tranchée, aucun câblage, ni aucun raccordement ne sont nécessaires au fonctionnement de ces modes d'éclairage alternatifs.

Ces lampadaires sont autonomes, grâce à la transformation de l'énergie solaire en énergie électrique, respectueuse de l'environnement.

Le sentier découverte Benjamin Rabier : une action TEPCV

Le célèbre illustrateur Benjamin RABIER (1864 – 1939), originaire de Langé, résident de Lye et inhumé à Faverolles, a passé une grande partie de sa vie dans la région. Il s'en est ainsi inspiré pour concevoir son œuvre, en particulier son bestiaire et l'environnement dans lequel il a évolué. Il s'est notamment fait connaître pour le dessin de ***La vache qui rit*** et de ***Gédéon***.

Connaissant le lien étroit entre les œuvres de Benjamin RABIER et le milieu dans lequel il vivait, l'idée de créer un circuit pour lui rendre hommage est née. Les randonneurs peuvent découvrir notre territoire à travers son patrimoine naturel et remarquable et ainsi comprendre les évolutions de ce paysage grâce à de continuelles aller et venues entre deux époques : celle de Benjamin RABIER et la nôtre.

Ce parcours forme une boucle entre les communes de Lye, Villentrois – Faverolles-en-Berry, Luçay-le-Mâle, Jeu-Maloches, Gehée, Langé, Vicq-sur-Nahon, Veuil et Valençay. Une signalétique (totems, panneaux, etc.) est en cours d'implantation.

L'inauguration du Sentier découverte Benjamin Rabier a eu lieu le jeudi 23 mai. Les randonneurs ont pu découvrir une partie du parcours, entre Faverolles-en-Berry et Lye, et se retrouver sur les pas de Benjamin RABIER.

Transports scolaires : tout ce qu'il faut savoir et retenir

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, la Région Centre-Val de Loire s'est substituée au Département de l'Indre dans l'exercice de la compétence "transports scolaires" depuis le 1er septembre 2017.

La Communauté de Communes Écueillé – Valençay pour le collège de Valençay et le SIVOM pour le collège d'Écueillé, ayant une connaissance plus proche de leur territoire, ont été désignés organisateurs de second rang des transports scolaires par convention de délégation de compétence avec la Région, comme auparavant avec le Département de l'Indre.

Quatre circuits sont organisés à destination du collège Alain Fournier, et de l'école Benjamin Rabier de Valençay pour les élèves de primaire et maternelle domiciliés à Fontguenand (commune dont les enfants sont scolarisés à Valençay). Et deux circuits sont organisés à destination du collège Calmette et Guérin à Écueillé et de l'école François Rabelais pour les élèves de primaire et maternelle.

CIRCUIT n°060-1 : POULAINES – VICQ-SUR-NAHON

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
VALENCAY	MUZEAUX	7:15	17:17	12:42
POULAINES	LA CHAPELLE	7:28	17:28	12:53
	CUNGY	-	17:30	12:55
	ESPAILLAT	7:34	17:33	12:58
	EGLISE (route de Chabris)	7:38	17:36	13:01
	LE GRAND CHAMBONNAIS	7:42	17:39	13:04
	L'EPINERAIE	7:44	17:41	13:06
	LES IDEREAUX	7:46	17:43	13:08
	LE PETIT CHAMBONNAIS	7:48	17:45	13:10
VICQ-SUR-NAHON	LES DORONS	7:58	17:51	13:16
VALENCAY	COLLEGE A.-FOURNIER	8:22		

CIRCUIT n°060-2 : LANGE – VICQ-SUR-NAHON – VEUIL

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
VICQ-SUR-NAHON	BOURGNEUF	7:30	17:30	12:50
	CARR D109/CAILLAUDIERE	7:33	17:33	12:53
	LE GRAND VILLAGE	7:36	17:36	12:56
LANGE	ABRIBUS (près de l'école)	7:41	17:41	13:01
	ENTRAIGUES	7:44	17:44	13:04
VICQ-SUR-NAHON	MOSNAY	7:50	17:50	13:10
	LES GARNIERS	7:52	17:52	13:12
VEUIL	MAIRIE (abribus)	8:03	18:03	13:23
	LA CROIX CASSAN	8:05	18:05	13:25
VICQ-SUR-NAHON	PLACE (abribus)	8:08	17:08	13:28
	LOTISSEMENT	8:09	18:09	13:29
	LA GRAVETTE (Intersection RD15)	8:11	18:12	13:32
VALENCAY	COLLEGE A.-FOURNIER	8:20		

JEUNESSE

CIRCUIT n°060-3 : VILLENTROIS – LYE – FONTGUENAND

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
VILLENTROIS	LA CARTE (sur RD37)	7:20	17:20	12:45
	LES HERAULTS	7:28	17:28	12:53
LYE	LES BASSES VALLEES	7:30	17:30	12:55
	LA ROUSSELIERE	7:34	17:34	12:59
	LA BERTEZIERE	7:36	17:36	13:01
	LA CALAISE	7:40	17:40	13:05
	BOURG	7:41	17:41	13:06
FONTGUENAND	BOURG (Rue des Marmettes)	7:47	17:47	13:12
	LUCIOUX	8:00	18:00	13:25
	L'ECLISSAY	8:03	18:03	13:28
	LA TIERCERIE	8:05	18:05	13:30
VALENCAY	COLLEGE A.-FOURNIER	8:17		
	ECOLE ELEMENTAIRE B. RABIER	8:25		

CIRCUIT n°040-01 - ÉCUEILLÉ

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
LUÇAY-LE-MÂLE	ROUTE DE GEHEE (STADE)	7:40	17:54	12:18
GEHÉE	PLAINEFFE	7:50	17:46	12:10
	PLACE DE L'EGLISE	7:54	17:41	12:05
	LA GRANDE BOURIE (sur D7)	7:59	17:36	12:00
	LES PLAINERIES (sur D7)	8:00	17:35	11:59
SELLES-SUR-NAHON	BEL AIR	8:02	17:33	11:57
JEU-MALOCHES	MOUSSAY (sur RD8)	-	17:26	-
	BOURG	8:07	17:22	11:47
	LA GIRARDIERE	8:10	17:20	11:45
ÉCUEILLÉ	ROUTE CLOUE (sur RD8)	8:17	17:14	-
	COLLEGE CALMETTE ET GUERIN	8:23	17:05	11:35
	ECOLE F. RABELAIS	8:29	17:00	

CIRCUIT n°060-4 : VILLENTROIS – FAVEROLLES-EN-BERRY

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
VILLENTROIS	LA PETITE TUILERIE (sur RD128)	7:23	17:25	12:54
	ROND-POINT (abribus)	7:26	17:28	12:57
	LA METAIRIE	7:27	17:30	12:59
	LA PIGEONNIERE	7:29	17:34	13:03
FAVEROLLES-EN-BERRY	CHANTELOUSE	7:43	17:39	13:08
	PLACE DE L'EGLISE	7:45	17:41	13:10
	MOSSAY	7:47	17:45	13:12
	LA CAVE	7:50	17:48	13:15
	LA GANNERIE	7:55	17:50	13:19
VALENCAY	LE CARROIR BOURDON	8:08	18:00	13:29
	COLLEGE A.-FOURNIER	8:15		

CIRCUIT n°040-02 - ÉCUEILLÉ

Communes	Points d'arrêt	Horaires		
		Matin	Soir	Mercredi
HEUGNES	LE GARDON FRIT N°25	7:38	17:11	11:46
PELLEVOISIN	MAIRIE	7:43	17:20	11:53
FREDILLE	ABRIBUS	7:51	17:27	12:01
	CASIMAILLET (sur RD15)	7:53	17:29	12:03
SELLES-SUR-NAHON	LE PERNOD	7:55	17:31	12:05
	LE PUITS SAINT GENOU	7:57	17:33	12:06
HEUGNES	THIONVILLE	7:59	17:36	12:08
	PLACE SAINT MARTIN	8:02	17:38	12:10
ECUEILLE	COLLEGE CALMETTE ET GUERIN	8:25	17:05	11:40

Modalités d'inscription : on vous explique tout !

Qui peut s'inscrire ?
Pour être considérés comme ayant droit aux transports scolaires, votre enfant doit être domicilié à au moins 3 km de l'établissement d'enseignement fréquenté (distance routière calculée par le chemin le plus court). L'école ou le collège publics fréquentés doivent respecter la sectorisation scolaire de l'Éducation Nationale (des élèves peuvent bénéficier de dérogations à la sectorisation accordées par l'inspection académique au motif d'ordre médical ou lié à un handicap).

Modalités d'inscriptions : toute démarche d'inscription aux transports scolaires vaut acceptation du règlement de transport voté par l'assemblée régionale. Les élèves peuvent s'inscrire :

• de préférence depuis le site internet dédié de la Région **www.remi-centrevaldeloire.fr**
• ou en utilisant le formulaire papier téléchargeable sur le site **www.remi-centrevaldeloire.fr** ou à retirer au bureau de la CCEV pour les élèves du collège de Valençay ou à la Mairie d'Écueillé pour les élèves du collège d'Écueillé.
La participation annuelle aux frais de gestion est de 25 € par enfant dans la limite de 50 € par représentant légal.

Au-delà du 12 juillet 2019 inclus, une majoration de 12 € supplémentaires par enfant, dans la limite de 24 € par représentant légal, sera appliquée aux frais de gestion. Pour les inscriptions en ligne la période d'inscription sans majoration est étendue au 25 juillet 2019 inclus. Après le 31 octobre 2019, l'inscription en ligne n'est plus possible. Seules les demandes par formulaire papier seront recevables.

La majoration ne s'applique pas aux élèves dans les cas suivants (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :
• changement de domicile
• changement de situation familiale (séparation des parents, famille recomposée, nouveau représentant légal...)
• orientation tardive.

NOUVELLES DISPOSITIONS

En cas de garde alternée, un paiement auprès de chacun des deux représentants légaux sera demandé. Si la commune de domicile d'un des deux représentants légaux ne relève pas du secteur scolaire de l'établissement fréquenté, l'élève sera pris en charge sur le service de transport au point d'arrêt existant le plus proche du domicile, sans modification du circuit existant.

Le titre de transport est fabriqué et envoyé directement au domicile du représentant légal de l'élève, accompagné d'une lettre précisant le numéro de circuit à emprunter ainsi que le point de montée. Le support fourni (carte billettique Rémi/JVMalin) est valable plusieurs années. Il ne doit en aucun cas subir de dégradations. Chaque année, la famille doit renouveler l'inscription et les droits de l'élève seront modifiés en fonction des éléments renseignés.

En cas de dégradation ou de perte de la carte de transport, la délivrance d'un duplicata se fait moyennant 10 € soit :
• par l'intermédiaire du site www.remi-centrevaldeloire.fr
• soit en utilisant le formulaire papier téléchargeable sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr ou à retirer au bureau de la CCEV (collège Valençay) ou à la Mairie d'Écueillé (collège Écueillé) et à envoyer à :
Espace Région Centre-Val de Loire 36 de la Région - Transports scolaires
ZIAP Bât 670 - Place Marcel Dassault - 36130 DÉOLS

Règles de création ou de déplacement d'un point d'arrêt

La création de point d'arrêt n'est pas un droit, la Région appréciant seule l'opportunité de cette création. Ainsi, toute demande de création est étudiée au regard des droits et de la sécurité des élèves, du temps de transport et de l'incidence financière d'une telle demande.

Cette demande doit être formulée par écrit auprès de la Région, de la CCEV ou à la Mairie d'Écueillé, et contenir les éléments suivants :

- localisation du point d'arrêt demandé ;
- nombre d'élèves ayant droit concernés ;
- établissement scolaire fréquenté.

La demande doit répondre aux exigences techniques suivantes :

- une *distance minimale de 2 km* entre deux arrêts (distance routière par le chemin le plus court) ;
- un détour pour a minima 2 élèves inscrits ;
- une utilisation régulière et quotidienne matin et soir du point d'arrêt demandé.

Toute demande de création de point d'arrêt doit impérativement parvenir à la Région avant le 30 juin pour une éventuelle mise en place le jour de la rentrée prochaine. Passé ce délai, les demandes acceptées par la Région ne pourront être mises en place qu'après les vacances de la Toussaint.

Renseignements circuits transports scolaires :

0809 10 00 75
(service gratuit + prix d'un appel local)

Transports scolaires VALENÇAY
Valérie DENIS

Tél. 02 54 00 32 38
Email : accueil@ccev.fr

Transports scolaires ÉCUEILLÉ
Hélène PIPERAUD

Tél. 02 54 40 21 10
Email : mairie.ecueille@wanadoo.fr

Rémi... c'est aussi un transport régulier de passagers !

Le réseau de transport Rémi intervient aussi pour que vous puissiez vous déplacer hors cadre des transports scolaires au travers de lignes régulières et de transports à la demande.

Pour cela, un numéro de téléphone est à votre disposition : **0800 77 86 21**

- du lundi au vendredi de 9h à 19h
- le samedi de 9h à 17h sauf les jours fériés.

JEUNESSE

Bienvenue à Manon, notre nouvelle animatrice jeunesse !

© CCEV

Manon BRUN est la nouvelle animatrice jeunesse depuis le 11 février 2019. Elle a été recrutée par la FOL (Fédération des Organisations Laïques) en partenariat avec la CCEV dans le cadre d'une convention, pour reprendre les missions de l'AJEV (Accueil Jeunes Écueillé - Valençay). Elle accompagne et aide les jeunes de 11 à 18 ans dans le montage de leurs projets, la recherche de financements, etc.

Au programme de l'AJEV...

Dans le cadre de ses missions au sein de l'AJEV, Manon travaille autour de différents types de projets qui émergent principalement de l'initiative des jeunes du territoire. Plusieurs activités à découvrir :

- **du 15 au 24 juillet : Camp avec la SABA pour la rénovation d'un wagon-remorque du Train Touristique du Bas-Berry**
- **3 août : Réalisation de petits objets destinés à la vente** afin de pouvoir acheter, avec l'argent récolté, des vêtements pour les maraudes - Projet en partenariat avec la Croix Rouge
- **du 5 au 7 août** : **Voyage à Paris pour un groupe de jeunes** qui, au travers de la vente de gâteaux et de porte-clés, financent leur propre voyage

Certaines activités se sont déjà déroulées au cours de l'année et vont perdurer :

- **12 juillet** : « À la rencontre des jeux » au stade de Villentrois - 14h
- **19 août** : « À la rencontre des jeux » au city stade d'Écueillé - 14h
- **21 août** : « Game zone » à la médiathèque d'Écueillé - 14h
- **23 août** : « À la rencontre des jeux » au stade de Valençay - 14h

ATTENTION : certaines activités nécessitent une inscription préalable, pensez à vous renseigner auprès de Manon !

Accueil Jeunes
Écueillé - Valençay
Manon BRUN

Tél. 02 54 00 42 75
Port. 06 07 60 92 14
Email : ajevfol36
@gmail.com

L'AJEV est sur Facebook, mais aussi sur Snapchat !

Vous ne suivez pas encore l'Accueil Jeunes Écueillé - Valençay sur Facebook ?
C'est par ici que ça se passe ››› @accueiljeuneecueillevalencay

Savez-vous que l'AJEV est aussi sur Snapchat ?
Ajoutez-nous ››› manonajev

© CCEV

VOIRIE

Services techniques
Fabrice BONNIÈRE

Tél. 02 54 00 28 42
Email :
services.techniques@ccev.fr

Ouvrages d'art : ponts et aqueducs

Dans le cadre d'une convention entre la CCEV et l'Agence Technique Départementale (ATD 36), un diagnostic de l'ensemble des ouvrages d'art (ponts et aqueducs) sur les voies communales et hors agglomération est en cours de réalisation. Ce diagnostic concerne les ouvrages dont le passage d'eau est supérieur à 2 m. Il a pour but de faire un état de notre patrimoine. Les résultats de cette étude seront rendus dans le courant du deuxième semestre 2019.

Sur le territoire, nous disposons de plusieurs types d'ouvrages d'art, à savoir :

- Maçonnerie (pierre de taille)
- Béton armé
- Ouvrage mixte (maçonnerie et poutres métalliques)
- Buse métallique

Pour plus d'informations sur les types d'ouvrages existants, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CEREMA **www.cerema.fr** (guide sur la surveillance et l'entretien courant des ouvrages d'art routiers).

Nombre d'ouvrages d'art par commune sur les voies communales hors agglomération : 9

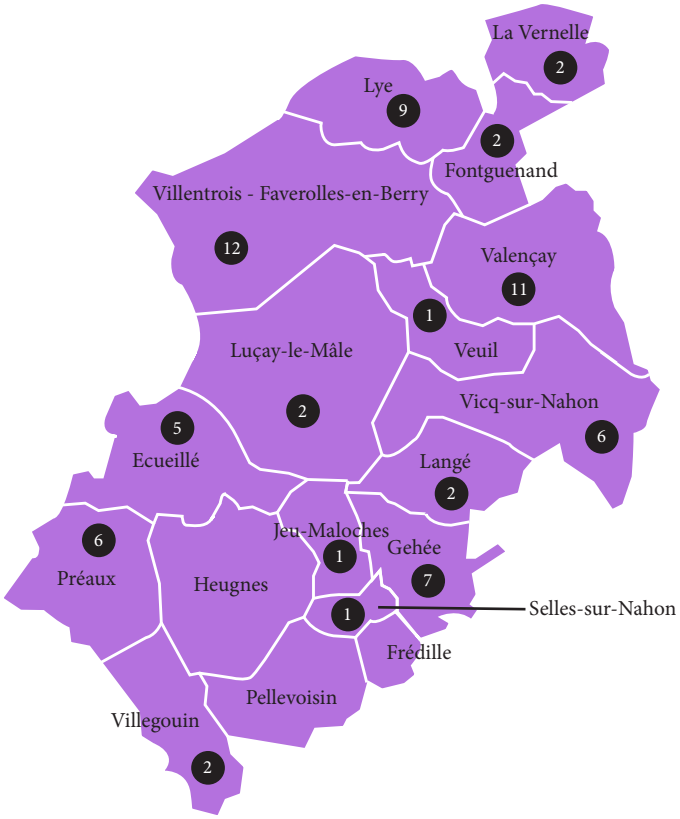

En 2019, 4 ouvrages d'art du territoire vont faire l'objet de travaux pour un montant global de 337 000 € HT.

- **Langé : Pont du bras de décharge du Nahon**
- **La Vernelle : Pont de la Monatière**
  (mitoyen avec la commune de Meusnes)
- **Préaux : Pont des Bourdins**
- **Gehée : Pont du Landais**

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société GINGER CEBTP (37).

Une consultation a été lancée pour leur réfection. Elle est actuellement en cours.

En parallèle, pour la pérennité des structures, les communes, en collaboration avec la CCEV, assurent l'entretien courant (désherbage, nettoyage, mise en sécurité...).

© Pont des Bourdins à Préaux - CCEV

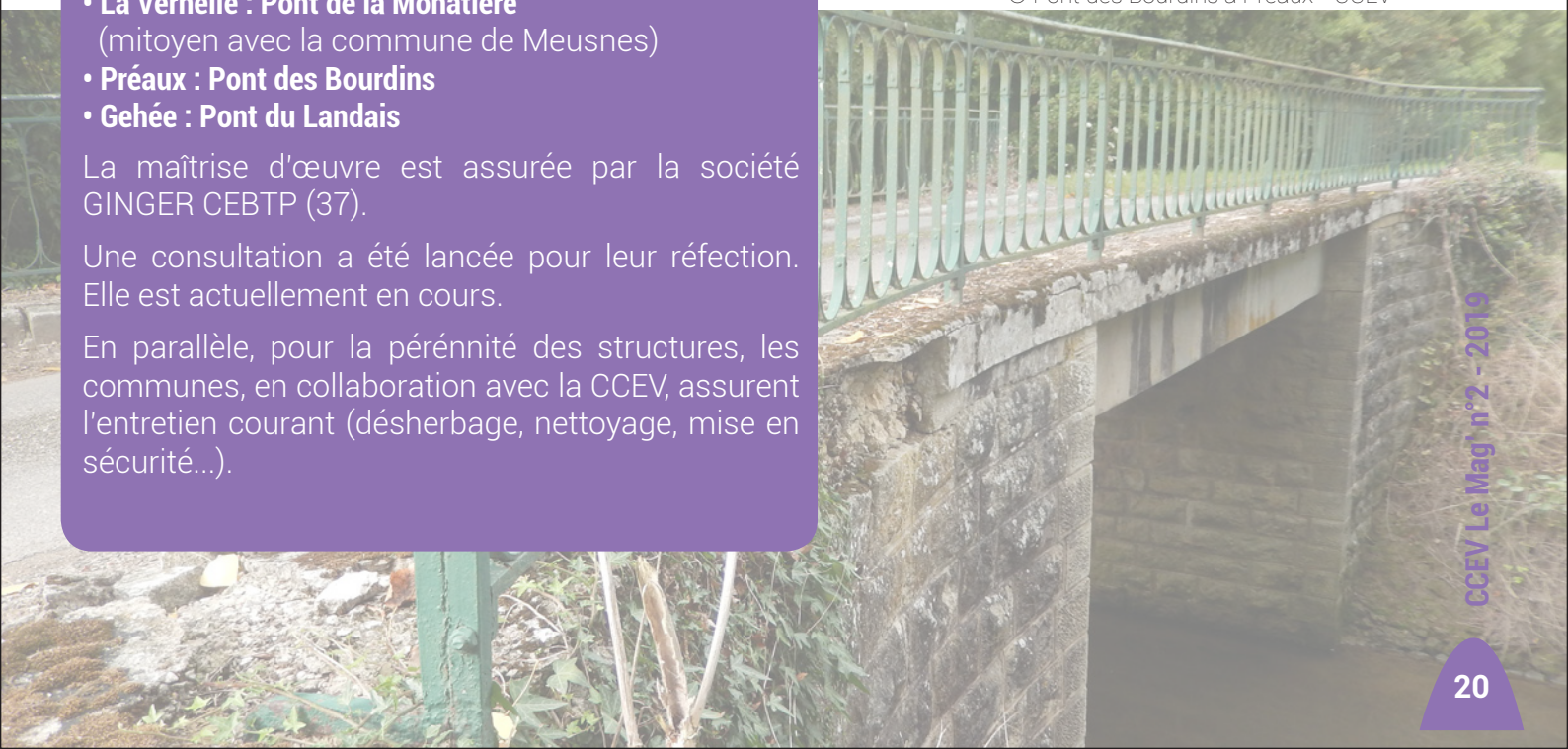

L'abeille, notre amie ! Qui est-elle et comment la protéger ?

L'abeille à miel *(Apis Mellifera)* est un insecte de l'ordre des Hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis...) qui peut vivre à l'état sauvage ou être élevée pour la production de miel.

La CCEV, avec l'installation d'une vingtaine de ruches et de trois ruches pédagogiques sur son territoire, souhaite contribuer à la sauvegarde de ce précieux pollinisateur.

À quoi ressemble-t-elle ?

Une abeille est constituée de la manière suivante :

- 2 antennes
- 1 bouche avec 2 mandibules et une langue pour aspirer le nectar
- 1 abdomen
- 6 pattes dont 4 équipées de corbeilles pour stocker le pollen
- 1 dard
- 2 paires d'ailes
- 2 yeux

© Abeille - Creative Commons CC0

© Ruche - CCEV

Comment s'organisent-elles ?

Les abeilles vivent dans des ruches, en colonie, composée de 3 castes :

- Une unique reine qui dirige la ruche et qui est la seule à pondre des œufs. Elle vit environ 5 ans et se nourrit de gelée royale.
- Les faux bourdons, ce sont les mâles. Ils fécondent la reine mais n'ont pas d'autre utilité dans la colonie.
- Les ouvrières au nombre d'environ 50 000 par ruche. Elle vivent entre 35 jours l'été et 180 jours l'hiver.

De la pollinisation au miel...

© Abeille - CCEV

- Les ménagères (1er au 3ème jour) font le ménage à l'intérieur de la ruche.
- Les nourrices (3ème au 5ème jour) fournissent de la gelée royale aux larves et à la reine.
- Les cirières ou bâtisseuses (6ème au 12ème jour) construisent les alvéoles avec de la cire.
- Les magasinières ou cuisinières (12ème au 18ème jour) réceptionnent la récolte des butineuses, transforment et stockent le miel dans les alvéoles qu'elles recouvrent ensuite de cire.
- Les gardiennes (18ème au 21ème jour) chassent les ennemis (frelons asiatiques : avec tête orange). Ils sont nombreux l'été et mangent les abeilles. En volant de manière stationnaire devant les ruches, ils apeurent les abeilles qui n'osent plus quitter la ruche. Or elles ont besoin de sortir pour aller butiner, sous peine de mourir de faim. En même temps qu'elles sont gardiennes, elles vont devenir ventileuses (pour réchauffer la ruche l'hiver, la rafraîchir l'été et faire s'évaporer l'eau du miel).

• Les butineuses (21ème jour) partent dans la campagne pour butiner le nectar et collecter le pollen des fleurs. Avec celui-ci, les abeilles pourront fabriquer de la gelée royale qui servira à nourrir la reine et les larves. Le nectar ainsi ramené est ensuite déposé dans les alvéoles de la ruche. Les ouvrières transforment le nectar en miel. Quand il est suffisamment épais et plein, les abeilles mettent une pellicule de cire par dessus. Ainsi, quand tous les cadres de la hausse sont pleins, l'apiculteur l'emmène à la miellerie où le miel pourra être extrait.

Quels sont les produits de la ruche ?

• Le **miel** est riche en sucre, en vitamines, en minéraux et en oligo-éléments. Il est une excellente source d'énergie avec de nombreuses vertus qui, en fonction des fleurs butinées, aura une couleur, une texture et des goûts différents. Il a aussi des propriétés antiseptiques et cicatrisantes. Il faut entre 1 et 5 millions de fleurs butinées jusqu'à 3 km pour faire 1 kg de miel.

• Le **pollen** est récolté au cours d'un vol sur les fleurs puis mis en pelotes sur les pattes arrière de l'abeille pour être ensuite ramené à la ruche. Il est consommé par l'homme car c'est un complément alimentaire qui permet d'éviter des carences mais aussi de lutter contre les états de fatigue.

• La **gelée royale** est produite à partir de miel, de pollen et d'eau pour nourrir les larves et la reine. L'homme en consomme pour renforcer ses défenses immunitaires. Elle est un très bon antioxydant.

• La **propolis** est une résine recueillie par les abeilles sur les bourgeons de certains arbres et transformée en une sorte de gomme. Les abeilles s'en servent pour colmater et désinfecter leur ruche. Elle est consommée par l'homme pour ses propriétés antimicrobiennes et antioxydantes sous forme de gomme, de granules...

• La **cire** est produite grâce à la glande cirière des abeilles pour bâtir et operculer les cellules de la ruche. La cire a des propriétés remarquables. Il est possible d'en intégrer dans des cosmétiques, des produits pour l'entretien du bois ou encore pour en faire des bougies. Pour en fabriquer 1 kg, les abeilles doivent consommer 8 kg de miel.

Mais les abeilles sont aujourd'hui menacées...

par les frelons asiatiques, le varroa (poux), l'homme et ses pesticides (insecticides et herbicides), le manque de fleurs...

QUE FAIRE POUR PROTÉGER LES ABEILLES ?

Planter des fleurs / Ne pas couper l'herbe trop courte pour laisser des fleurs (pâquerettes, trèfles...) / Aménager une zone sauvage dans son jardin (non tondue) / Consommer du miel français de préférence produit près de chez vous...

ZOOM SUR....

La commune nouvelle Villentrois - Faverolles-en-Berry

© CCEV

3 questions à... WILLIAM GUIMPIER !

Maire de Villentrois - Faverolles-en-Berry

Quels étaient les intérêts de la fusion entre Villentrois et Faverolles-en-Berry ?

Nous sommes partis du constat suivant : ces deux communes ont toujours été proches. Depuis 50 ans, chacune elles a perdu plus ou moins 300 habitants et depuis 10 ans nous avons également perdu 20 % de dotation globale de fonctionnement versée par l'État. De plus, nous avons beaucoup de points communs et sommes même complémentaires. Rassemblées, nos deux communes représentent environ 1 000 habitants et presque 8 000 ha. Cette nouvelle organisation basée sur la mutualisation et l'échange permet de créer du dynamisme et de la motivation.

Comment s'oganise désormais la gestion de cette commune ?

Dans la gestion quotidienne, les deux mairies restent ouvertes aux mêmes horaires qu'auparavant. Par contre des changements sont d'ores et déjà intervenus mais non visibles du grand public. Par exemple, désormais, il n'y a plus qu'un seul budget. Les salaires sont fait au siège social de la nouvelle commune (Villentrois) et il y a aussi une mutualisation du matériel. Cette nouvelle organisation en cours a pour but d'être plus performante et efficace.

Quels sont les projets de cette nouvelle commune ?

Pour réussir cette fusion, il faut apporter plus de bien-être et de bien-vivre à notre population en améliorant notre quotidien notamment au niveau de l'environnement : réaliser le plus possible des économies sur les énergies, l'eau, etc. ; créer de l'activité au maximum afin de maintenir notre population qui nous permettra de conserver nos écoles, nos artisans, nos commerces....

© Étang de Villentrois - CCEV

Nous vous souhaitons un bel été 2019 !

© Vicq-sur-Nahon Enola Création

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ - VALENCAY

4, rue de Talleyrand 36600 Valençay / ☎ 02 54 00 32 38 / accueil@ccev.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

@CCEV36

www.cc-ecueille-valencay.fr